

Tél 01 60 60 30 74			Date
Courriel Ce.0770108z@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre	Le 16 /03 /2021 De 18. H à 20H.....
Directeur/trice	<input type="checkbox"/>	Mme Coutinho Sandrine	
IEN ou son représentant	<input type="checkbox"/>	Mme Moughamir M'lik	
Enseignant(e)s de l'école	Mme Perez Séverine Mme Da Silva Sofia Mme Fontaine Cloé Mme Joas Agathe Mme Debril margaux Mme Dugage Laetitia Mme Burle Laurence	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Membres du RASED	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne Gallet		
Parents élus	<input checked="" type="checkbox"/> Mme KAMAYENGUE LIBENGUE <input checked="" type="checkbox"/> Mme MERZOUG <input checked="" type="checkbox"/> Mme VALLOT <input checked="" type="checkbox"/> Mme Breuiller <input checked="" type="checkbox"/> Mme Grondin <input checked="" type="checkbox"/> Mme LeCorre <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lours <input checked="" type="checkbox"/> Mme Ménard <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Le maire ou son représentant	<input type="checkbox"/> M Auzet Alain		
Conseiller municipal	<input type="checkbox"/> Mme Padua Elisabeth, Maire adjoint en charge des affaires scolaires		
Autres membres invités	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Absent(es) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Absent(es) excusé(es) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Président(e) de séance :
Mme CoutinhoSecrétaire de séance :
Mme Perez

ORDRE DU JOUR du 2^{ème} conseil d'école

1. Règlement intérieur de l'école :

Rappel sur la nécessité d'être à l'heure. Il y a encore trop de retards le matin. Nous avons mis en place un cahier sur lequel nous notons les retards pour les quantifier. Si le problème devient trop récurrent, nous envisagerons, en premier lieu un rendez-vous afin de comprendre les causes de ces retards. Mais si cela perdure pourrait y avoir des procédures de mises en place (du type « remontée d'absentéisme », équipe éducative)

2. Sécurité et sanitaire :

Sécurité : L'exercice de PPMS attentat s'est bien passé mais étant données les conditions sanitaires, les résultats sont un peu faussés. Nous avons pu constater quelques éléments à aménager. Nous avons répertorié ces derniers dans le RETEX qui a été communiqué à la mairie.

Sanitaire :

Le protocole sanitaire est mis à jour le 1^{er} février 2021. Cela n'a pas engendré de changement d'organisation dans l'école pour le temps scolaire. Il oblige le port d'un masque chirurgical ou d'un masque de catégorie 1.

Il existe une foire aux questions qui est mis à jour très régulièrement. Elle nous permet de gérer les temps d'éviction, les modifications de réglementation. Les dernières modifications datent du 9 mars 2021.

Elles portent principalement sur les périodes d'éviction. Ces dernières sont différentes suivant l'âge des enfants.

Pour les élèves de maternelle :

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par la réalisation d'un test. Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

- Pour *les contacts à risque hors foyer*, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19
- Pour *les contacts à risque du foyer*, après 7 jours en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours

Pour les élèves à partir de 6 ans et le personnel :

Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure de quarantaine de la personne contact.

- Pour *les contacts à risque hors foyer*, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.
- Pour *les contacts à risque du foyer*, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer et 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer.

Si l'élève ou le personnel fait l'objet d'un test positif, il se conforme aux prescriptions relatives aux cas confirmés.

Nous avons 3 cas COVID avérés dans une classe d'élémentaire et 24 cas contacts au sein de l'établissement, ils ont été isolés.

Question de parents :

Est-il possible que les cantines soient fermées et les écoles ouvertes ?

Les cantines pourraient être fermées si le protocole sanitaire devenait impossible à appliquer pour la municipalité.

Nous sommes dans l'attente des annonces du gouvernement.

3. Vie de l'école :

Activités régulières.

La motricité a été maintenue en maternelle avec désinfection du matériel entre chaque classe ou alternance des activités d'un jour sur l'autre pour qu'il y ait 24 heures entre deux utilisations de matériel.

En élémentaire, les conditions structurelles ne nous permettent pas d'assurer correctement ce temps d'EPS. Le temps d'EPS est annualisé et actuellement consacré au passage de « apprendre à porter secours ». Nous avons investi pour le cycle 2 et cycle 3. Nous pensons, pour l'an prochain, débiter cet apprentissage en GS.

Activités spécifiques :

La mairie est « zéro phyto » c'est pourquoi les élèves de cycle 3 vont bénéficier d'une intervention « roche et paysage » en avril et « cycle et pollution de l'eau » au mois de mai.

Il est envisagé une activité autour des ruches et des abeilles en partenariat avec M Bayon avec installations et peinture de ruches prévues aux alentours du mois de novembre. De plus, des interventions dans les classes sur le thème de l'apiculture sont envisagées.

Le conseil municipal des jeunes souhaite faire participer les élèves de l'école à leur projet « maison d'hérissons ».

La mairie est en pourparlers pour une potentielle installation de poulailler gérée par une association afin de « recycler » les déchets alimentaires de cantine. Cette proposition avait été initiée par les élèves de CM1 CM2.

Poursuite de scolarité : Les parents vont recevoir une notification de proposition de poursuite de scolarité le 22 mars décidée en conseil des maîtres. Ils auront 15 jours pour signifier leur accord ou désaccord. Puis, nous leur remettrons la décision le 16 avril 2021.

Les procédures AFFELNET pour l'entrée au collège vont débiter à compter du 19 mars 2021.

Effectifs prévisionnels de l'école pour la rentrée de septembre 2021 :

PS :11

MS :31

GS :21

CP :22

CE1 :16

CE2 :22

CM1 :16

CM2 :20

Aucune fermeture n'est envisagée

4. Coopérative :

Il nous reste 2052 euros auxquels nous pouvons ajouter 250 euros offerts par « Les macarons de Réau » suite à l'action menée par les parents d'élèves élus.

La venue du photographe est maintenue

En maternelle, les enfants seront pris en **groupe** et **individuellement** sans masque.

En élémentaire, les enfants seront pris en photo sans masque **individuellement** et un montage sera fait. Les fratries seront prises ensemble sans masque.

Le photographe reviendra pour la classe de CM1/CM2 le 2 avril 2021.

Investissements mairie

Une nouvelle photocopieuse sera installée le 26 mars avec possibilité de photocopies couleurs.

L'école sera dotée de 3 ENI à la rentrée 2021 financés en partie par la mairie grâce au « projet numérique ».

5. Périscolaire :

Les enseignantes ne sont pas responsables des problèmes survenus sur le temps périscolaire. En cas de problèmes, les parents sont invités à se rapprocher de la municipalité.

Les parents d'élève élus voudraient avoir des précisions sur la possibilité d'organiser une étude à l'école.

Mme la Directrice précise qu'il est du ressort de la mairie d'organiser les études.

Mme Padua n'est pas opposée à cette éventualité et souhaite étudier la faisabilité. La municipalité se prononcera pour la rentrée de septembre.

6. Travaux :

- Store de Mme Burle : l'entreprise qui l'a installé ne répond toujours pas aux relances de la mairie, celle-ci envisage de financer l'intervention par un autre entrepreneur.
- Un puit de lumière au plafond dans la classe de Mme Burle ne fonctionne plus
- Il y a des problèmes de connexion des tablettes : cela peut être réglé facilement, la mairie va contacter l'intervenant ;
- Fuites au niveau des toilettes de la classe de petite section.
- Des barreaux vont être installés aux fenêtres du dortoir qui donnent directement sur le chemin.
- Point sur le store de la classe de Mme Da Silva : l'installation de films occultant pourrait être étudiée.

Qu'en est-il de la possibilité d'aménager un espace vert pour la pratique du sport ? La question est toujours à l'étude.

7. Rappel date du 3^{ème} conseil d'école. : 22 juin 2021

